



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

du 2ème trimestre 2021

Etabli en application des dispositions des articles L5211-47, L2121-24, L2122-29, L2321-2, L2574-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Recueil des actes administratifs du 2ème trimestre 2021 est mis à la disposition du public pour consultation au service « accueil » de la Communauté de Communes Aunis Sud – 44 Rue du 19 mars 1962 – BP 89 – 17700 SURGERES,

et envoyé à toutes les Communes membres de la Communauté de Communes Aunis Sud (Mairies de AIGREFEUILLE D'AUNIS - ANAIS – ARDILLIÈRES – BALLON – BOUHET - BREUIL LA RÉORTE – CHAMBON – CIRÉ D'AUNIS – LA DEVISE - FORGES – GENOUILLE – LANDRAIS – MARSAIS – PUYRAVAULT – SAINT CRÉPIN - SAINT GEORGES DU BOIS – SAINT MARD – SAINT PIERRE D'AMILLY – SAINT PIERRE LA NOUE - SAINT SATURNIN DU BOIS – SURGÈRES – LE THOU – VIRSON - VOUHÉ).

DÉLIBÉRATIONS	6
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	6
2021-04-03 - Délégations de pouvoir accordées par le conseil communautaire au Président – Modifications.....	6
2021-04-04 - Communauté de Communes Aunis Sud - Modification statutaire.....	7
2021-05-01 - Approbation des procès-verbaux des réunions des conseils communautaires du 16 et du 30 mars 2021	7
2021-06-01 - Approbation des procès-verbaux des réunions des conseils communautaires du 20 avril et du 18 mai 2021	7
FINANCES	8
2021-04-11 - Définition des modalités d'amortissement des immobilisations et subventions – Mise à jour	8
2021-06-04 - Régularisation du solde du compte 1641	9
2021-06-05 - Autorisation de signature de la convention d'adhésion de la Communauté de communes Aunis Sud au service PAYFIP	9
2021-06-06 - Institution de la Taxe d'Aménagement sur le territoire de la Communauté de Communes Aunis sud ...	9
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	10
2021-04-05 - Maison France Services - Demande de labellisation.....	10
2021-06-08 - Extension du parc d'activités économiques du Fief Girard – Le Thou – Autorisation du Président à signer une convention pour mission de prestations foncières avec le syndicat mixte départemental de la voirie des communes de la Charente-Maritime	10
2021-06-09 - Parc d'activités économiques Ouest 2 à Surgères - Vente d'un terrain à Cyclad.....	10
2021-06-10 - Parc d'activités économiques de La Perche – Surgères – Vente d'un terrain	11
AMÉNAGEMENT	12
2021-04-01 - Aménagement du parc d'activités économiques de La Combe - Surgères - Signature d'une convention avec GRDF pour la création du réseau d'alimentation en gaz du parc d'activités.....	12
2021-04-02 - Centrale photovoltaïque de La Combe - Surgères - Signature d'une convention avec Enedis pour le raccordement électrique de la centrale	13
2021-05-04 - Droit de Préemption Urbain - Déclaration d'Intention d'Aliéner 21U0007.....	13
URBANISME	13
2021-04-09- Délégation aux communes membres de la Communauté de Communes Aunis Sud du Droit de Préemption Urbain excepté sur les zones économiques.....	13
2021-04-10- Convention de mise en place d'un service unifié pour la gestion du Système d'Information Géographique – Avenant n°1	14
2021-05-02- Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Surgères - Arrêt du projet de modification du règlement de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP).....	14
2021-06-07- Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Surgères - Arrêt du projet de modification des périmètres de 500 mètres des monuments historiques de Surgères - Création de 3 Périmètres Délimités des Abords (PDA).....	14
HABITAT	15
2021-04-08- Agence Départementale d'Information pour le Logement (ADIL) – Renouvellement de la convention de partenariat – Année 2021.....	15
COMMUNICATION	15
2021-04-07 - Mise en place d'INTRAMUROS, application mobile d'information et d'alerte pour la Communauté de Communes Aunis Sud et ses communes membres	15

2021-06-12 - Commission extracommunautaire Communication – Désignation d'un nouveau membre	15
CULTURE	16
2021-05-03 - Conservatoire de musique à rayonnement intercommunal – Tarification année 2020/2021 – Modification des tarifs publics du 3 ^{ème} trimestre.....	16
ENFANCE – JEUNESSE - FAMILLE.....	17
2021-04-06 - Volet enfance jeunesse famille - Attribution des subventions sur projets	17
2021-06-03 - Attribution d'une subvention sur Projet Collectif - Association R.A.M Grains de Soleil	18
DÉVELOPPEMENT SOCIAL.....	18
2021-06-02 - Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée - Définition du territoire et du phasage de l'expérimentation	18
SPORT	18
2021-06-13 - Convention entre la Communauté de Communes Aunis Sud et le camping "La Taillée" à Aigrefeuille d'Aunis pour l'organisation du droit d'entrée réservé aux clients du camping à la piscine intercommunale située sur la Commune d'Aigrefeuille d'Aunis.....	18
2021-06-14 - Union Sportive Aigrefeuille Athlétisme - Acquisition d'un abri à matériels & Autorisation du Président à signer une convention avec ce club sportif	19
RESSOURCES HUMAINES	19
2021-05-05 - Modification du tableau des effectifs	19
2021-06-11 - Modification du tableau des effectifs	19
ENVIRONNEMENT	20
2021-06-15 - Programme Re-source 3 ^{ème} génération des captages d'eau potable de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle - Signature du contrat.....	20
2021-06-16 - Parc éolien des Chênaies Haute – Commune de Breuil La Réorte – Avis sur le projet de création d'une ligne électrique pour le raccordement du parc	20
2021-06-17 - Salle multisport de Surgères - Installation de panneaux photovoltaïques en toiture – Autorisation du Président à signer une convention avec DEMOSOL SAS	21
DECISIONS.....	22
ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....	22
Décision n°2021D45 du 17/06/21 - signature d'une convention avec la commune de Surgères et le syndicat mixte Cyclad pour la mise à disposition de locaux pour le centre de vaccination COVID-19.....	22
FINANCES	22
Décision n°2021D28 du 05/05/21 - signature du bail de location de la caserne de gendarmerie d'Aigrefeuille d'Aunis	22
Décision n°2021D29 du 10/05/21 - nomination du régisseur titulaire et des mandataires de la régie de recettes de la « Piscine d'Aigrefeuille » de la Communauté de Communes Aunis Sud	23
Décision n°2021D30 du 10/05/21 - modification de la régie de recettes taxe de séjour de la Communauté de Communes Aunis Sud.....	24
Décision n°2021D31 du 11/05/21 - nomination du régisseur titulaire et des mandataires de la régie de recettes de la « Piscine de Surgères » de la Communauté de Communes Aunis Sud	24
Décision n°2021D39 du 01/06/21 - nomination du régisseur titulaire et des mandataires de la régie de recettes de la « Piscine de Surgères » de la Communauté de Communes Aunis Sud	25

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	26
<i>Décision n°2021D25 du 16/04/21 - convention d'occupation précaire et d'accompagnement pour le bureau de l'atelier n°2 à la Pépinière d'entreprises Indigo pour l'entreprise Nelly BERARD.....</i>	<i>26</i>
<i>Décision n°2021D33 du 17/05/21 - convention d'occupation précaire et d'accompagnement pour l'atelier numéro 5 à la Pépinière d'entreprises Indigo pour la SARL unipersonnelle LR PLOMBERIE CHAUFFAGE</i>	<i>27</i>
<i>Décision n°2021D34 du 17/05/21 - contrat de location précaire pour la cellule n°1 des ateliers relais - ZI Ouest – rue Gaston Migaud - 17700 SURGERES</i>	<i>28</i>
<i>Décision n°2021D46 du 24/06/21 - renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur le bien cadastré section AI n° 43 et 45 (Surgères)</i>	<i>28</i>
<i>Décision n°2021D47 du 25/06/21 - signature et le dépôt d'une demande de permis d'aménager pour l'extension sud du parc d'activités économiques du Fief Girard au Thou</i>	<i>29</i>
CULTURE	29
<i>Décision n°2021D41 du 08/06/21 - demande de subvention auprès de la Direction des Affaires Culturelles (DRAC) Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du Projet Artistique et Culturel en Territoire Éducatif (PACTE) 2021 par le conservatoire Aunis Sud</i>	<i>29</i>
SPORT	30
<i>Décision n°2021D35 du 21/05/21 - modification des règlements intérieurs et Plans d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) pour les piscines de Surgères, Aigrefeuille et La Devisse au titre de l'année 2021.....</i>	<i>30</i>
<i>Décision n°2021D42 du 08/06/21 - modification de la fréquentation maximale instantanée des piscines communautaires.....</i>	<i>31</i>
RESSOURCES HUMAINES	31
<i>Décision n°2021D36 du 25/05/21 - mise à disposition d'un agent de la Communauté de Communes Aunis Sud auprès de l'association « Orchestre d'Harmonie Surgères » - Année 2021</i>	<i>31</i>
<i>Décision n°2021D40 du 03/06/21 - mise à disposition de services de la commune de La Devisse auprès de la Communauté de Communes Aunis Sud pour la gestion de la piscine – saison 2021.....</i>	<i>32</i>
MARCHÉS PUBLICS	33
<i>Décision n°2021D22 du 01/04/21 - passation d'un avenant n°1 en plus-value concernant l'entreprise Ceme pour le marché n° 2019-012</i>	<i>33</i>
<i>Décision n°2021D23 du 02/04/21 - passation d'un avenant n°1 en plus-value concernant l'entreprise Colas pour le marché n° 2019-003</i>	<i>33</i>
<i>Décision n°2021D24 du 06/04/21 - passation d'un avenant n°1 en plus-value concernant l'entreprise Allez et Cie pour le marché n° 2019-011.....</i>	<i>34</i>
<i>Décision n°2021D27 du 30/04/21 passation d'un avenant n°1 en moins-value concernant l'entreprise Biron Alu pour le marché n° 2019-008.....</i>	<i>34</i>
<i>Décision n°2021D32 du 12/05/21 passation d'un avenant n°1 en plus-value concernant l'entreprise Chauffage Sanitaire de l'Aunis pour le marché n° 2020-012.....</i>	<i>35</i>
<i>Décision n°2021D43 du 09/06/21 attribution d'un marché concernant la conception et impression du journal communautaire pour 6 numéros</i>	<i>35</i>
<i>Décision n°2021D44 du 17/06/21 passation d'un avenant n°1 en plus-value concernant l'entreprise</i>	<i>36</i>
<i>CILC pour le marché n° 2019-005.....</i>	<i>36</i>
SERVICES TECHNIQUES	36
<i>Décision n°2021D26 du 26/04/21 demande de subvention au Département de la Charente Maritime, pour la construction d'un Equipement Multisports à Surgères – 1^{ère} Tranche.....</i>	<i>36</i>

Décision n°2021D38 du 26/05/21 signature d'une convention de servitude avec Gaz Réseau Distribution France (GRDF) pour le passage de canalisations sur la zone d'activités économiques de La Métairie 37

DÉLIBÉRATIONS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2021-04-03 - Délégations de pouvoir accordées par le conseil communautaire au Président – Modifications

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Autorise le Président conformément aux dispositions du Tome 2 de l'instruction budgétaire M57, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 4 % des dépenses réelles de chaque section,
- Décide de modifier la délégation du conseil au Président portant sur le volet « FINANCES » comme suit :
 - procéder, dans les limites des crédits inscrits aux budgets, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements, aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
 - réaliser les lignes de trésorerie nécessaires au fonctionnement de la Communauté de Communes ;
 - réaliser des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors chapitre 012 charges de personnel) dans la limite de 4 % des dépenses réelles de chaque section pour le budget principal et ses budgets annexes,
 - créer, modifier, ou supprimer les régies comptables de recettes et d'avances,
 - accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
 - formuler les demandes de subvention auprès des organismes publics ou privés relatives aux projets menés par la Communauté de Communes
 - attribuer des avances sur subvention aux associations à hauteur de 20% de la subvention annuelle attribué en N-1
 - attribuer des avances sur les contributions à payer aux syndicats auxquels la CdC adhère ainsi qu'à l'Office de Tourisme Aunis Marais Poitevin,
- Autorise le Président à signer des actes notariés dans le cas de la réalisation d'une servitude permettant le passage des réseaux par les concessionnaires,
- Décide de modifier la délégation du conseil au Président portant sur le volet « AMENAGEMENT ET URBANISME », pour la durée du mandat, comme suit :
 - exercer et/ou renoncer à exercer le Droit de Préemption Urbain défini dans le Code de l'Urbanisme pour toutes les transactions inférieures à 200 000 € H.T, après étude des dossiers par la Commission en charge du développement économique,
 - déposer les demandes d'autorisation au titre du droit des sols et les demandes de certificat d'urbanisme,
 - signer des conventions avec les syndicats (Eau17, SDEER) et les concessionnaires de réseaux pour l'aménagement et le déplacement des réseaux dans la limite de 200 000 euros H.T. ainsi que toutes les conventions de servitude et les actes notariés associés.
- De prendre acte que les décisions prises dans le cadre des pouvoirs qui sont délégués feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires,
- Rappelle que lors de chaque réunion du conseil communautaire le Président rendra compte des attributions exercées, par lui-même par délégation du conseil communautaire,

- Dit qu'en cas d'empêchement du Président, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation d'attributions, pourront être prises par le vice-président assurant la suppléance,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2021-04-04 - Communauté de Communes Aunis Sud - Modification statutaire

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Approuve les modifications des statuts portant sur :
 - o Modification de l'article 3 des statuts de la Communauté de Communes Aunis Sud pour intégrer cette nouvelle compétence dont la rédaction exacte figure au L.5214-16 du CGCT, comme suit : « Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article [27-2](#) de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations »,
 - o Modification de la catégorie des compétences optionnelles en la remplaçant par celle des compétences supplémentaires, conformément à la loi 2019-1461 du 27 décembre 2019.
- Approuve les nouveaux statuts modifiés,
- Note que les Conseils Municipaux des vingt-quatre communes membres de la Communauté de Communes Aunis Sud devront se prononcer sur cette modification statutaire,
- Prend acte que la modification de statuts fera l'objet d'un arrêté de Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2021-05-01 - Approbation des procès-verbaux des réunions des conseils communautaires du 16 et du 30 mars 2021

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

- approuve le procès-verbal de la réunion du mardi 16 mars 2021 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée,
- approuve le procès-verbal de la réunion du mardi 30 mars 2021 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

2021-06-01 - Approbation des procès-verbaux des réunions des conseils communautaires du 20 avril et du 18 mai 2021

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité**

- approuve le procès-verbal de la réunion du mardi 20 avril 2021 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée,
- approuve le procès-verbal de la réunion du mardi 18 mai 2021 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée.

FINANCES

2021-04-11 - Définition des modalités d'amortissement des immobilisations et subventions – Mise à jour

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Approuve les modalités d'amortissements telles que définies ci-dessous :

Catégorie d'immobilisation	Type d'immobilisations	Durée en années	Prorata temporis
Immobilisations incorporelles supérieures ou égales à 1 000€ :	Logiciels	2	Oui
	Subventions d'équipement versées finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	Oui
	Subventions d'équipement versées finançant des biens immobiliers ou des installations	30	Oui
	Subventions d'équipement versées finançant des infrastructures d'intérêt national	40	Oui
	Frais d'études et de recherche non suivis de réalisation	5	Oui
Catégorie d'immobilisation	Type d'immobilisations	Durée en années	Prorata temporis
Immobilisations corporelles supérieures ou égales à 1 000€ :	Autres agencements et aménagements de terrains	30	Oui
	Plantations	20	Oui
	Bâtiments industriels productifs de revenus	25	Oui
	Agencements et Aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15	Oui
	Installations et appareils de chauffage	20	Oui
	Appareils de levage ascenseurs	30	Oui
	Bâtiments légers, abris	15	Oui
	Réseaux de voirie	30	Oui
	Installations de voirie	20	Oui
	Réseaux divers	20	Oui
	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	20	Oui
	Camions et véhicules industriels	8	Oui
	Equipements de garages et ateliers	15	Oui
	Voitures	8	Oui
	Mobilier	15	Oui
	Matériel de bureau électrique ou électronique	5	Oui
Matériel informatique	2	Oui	

	Matériel de téléphonie	2	Oui
	Matériels classiques : 10 ans	10	Oui
	Coffre-fort	20	Oui
	Appareils de laboratoire	10	Oui
	Equipements des cuisines	15	Oui
	Equipements sportifs	15	Oui
	Immobilisations corporelles et incorporelles inférieures à 1 000€	1	Non

L'amortissement de ces immobilisations est linéaire.

Les subventions d'équipement perçues et inscrites au passif de la collectivité sont également amortissables. Elles sont amorties linéairement selon la durée d'amortissement du bien qu'elles subventionnent.

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2021-06-04 - Régularisation du solde du compte 1641

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'**unanimité**

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Autorise Monsieur le Trésorier à effectuer une correction du solde du compte 1641 d'un montant de 8 988€ par le débit du compte 1068 par opération d'ordre non budgétaire,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2021-06-05 - Autorisation de signature de la convention d'adhésion de la Communauté de communes Aunis Sud au service PAYFIP

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'**unanimité**

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales Payfip,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2021-06-06 - Institution de la Taxe d'Aménagement sur le territoire de la Communauté de Communes Aunis sud

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'**unanimité**

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Décide d'instituer à compter du 1^{er} janvier 2022 la Taxe d'Aménagement sur le territoire de la Communauté de Communes Aunis Sud,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2021-04-05 - Maison France Services - Demande de labellisation

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Sollicite auprès de l'Etat la labellisation de la Maison de l'emploi de la Communauté de Communes Aunis Sud en tant que Maison France Service,
- Autoriser le Président à signer tout document permettant la labellisation,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2021-06-08 - Extension du parc d'activités économiques du Fief Girard – Le Thou – Autorisation du Président à signer une convention pour mission de prestations foncières avec le syndicat mixte départemental de la voirie des communes de la Charente-Maritime

Sur proposition de **Monsieur Walter GARCIA**, Vice-Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à **la majorité absolue par 39 voix pour et 1 abstention** (Madame Barbara GAUTIER)

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Approuve la convention pour prestations de missions de prestations foncières concernant la réalisation de la division parcellaire et du bornage des terrains constituant l'extension sud du parc d'activités économiques du Fief Girard au Thou proposée par le Syndicat Mixte Départemental de la Voirie des Communes de la Charente-Maritime, dont un exemplaire a été envoyé aux membres du conseil communautaire à l'appui de la convocation à la réunion de ce jour,
- Dit que des crédits suffisants ont été inscrits au budget annexe 2021 correspondant à l'opération objet de la présente délibération,
- Autorise le Président à signer avec le Syndicat Mixte Départemental de la Voirie des Communes de la Charente-Maritime la convention précitée,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2021-06-09 - Parc d'activités économiques Ouest 2 à Surgères - Vente d'un terrain à Cyclad

Sur proposition de **Monsieur Walter GARCIA**, Vice-Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à **la majorité absolue par 39 voix pour et 1 abstention** (Monsieur Emmanuel NICOLAS)

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Autorise Monsieur le Président à signer un avant contrat de vente et/ou un contrat de vente avec le Syndicat Mixte Cyclad, ou avec toute société de crédit-bail de son choix, ou avec toute autre personne morale mandatée par lui, pour un terrain d'une superficie d'environ 5 245 m² à prendre sur la parcelle cadastrée section ZA N°195 d'une superficie totale de 15 894 m², sis sur le Parc d'activités économiques Ouest 2 à Surgères, et situé en secteur à vocation d'activités économiques mixte « industrie, artisanat et de services » au PLUI-H, au prix de 5,00 € H.T. le m², soit 26 225,00 € H.T. et 28 590,49 € T.T.C. avec application de la T.V.A. sur marge selon le mode de calcul suivant :

Surface cessible	5 245 m ²
Prix d'achat ramené à la surface cessible	14 397,53 €
Prix de vente H.T.	26 225,00 €
Marge H.T.	11 827,47 €
T.V.A. sur marge	2 365,49 €
Marge T.T.C.	14 192,96 €
Prix de vente T.T.C.	28 590,49 €

- Dit qu'en fonction de l'évolution de la jurisprudence concernant l'application ou pas du régime de la T.V.A. sur marge pour cette vente de terrain à bâtir, et si ce régime vient à ne plus s'appliquer au moment de la réitération par acte authentique, il conviendra alors de réaliser cette vente au prix de 5,00 € H.T. le m², soit 26 225,00 € H.T. et 31 470,00 € T.T.C.. Que le prix ainsi fixé est taxé sur la valeur ajoutée (T.V.A.) incluse au taux actuellement en vigueur. En cas de modification de ce taux, le prix sera majoré ou minoré en fonction de sa variation,
- Dit que si un avant contrat de vente est nécessaire il sera signé devant notaire, et qu'il déterminera notamment la date butoir pour la signature du contrat de vente du terrain après la levée des clauses suspensives,
- Dit que le contrat de vente sera signé devant notaire,
- Joint à la présente délibération l'estimation du service local des Domaines et l'esquisse de division établit par un Géomètre-Expert,
- Dit que les formalités liées à la modification du parcellaire cadastral et la pose du bornage seront prises en charge par la Communauté de Communes,
- Dit qu'une fois le bornage réalisé, si la superficie totale du terrain à céder vient à être inférieure ou supérieure à la superficie totale indiquée ci-avant, il conviendra d'ajuster en conséquence le nouveau montant total en H.T. et en T.T.C. de la vente au moment de la signature de l'avant contrat et/ou du contrat de vente,
- Dit que l'ensemble des autres frais sera à la charge de l'acquéreur,
- Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président en charge du Développement Economique à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2021-06-10 - Parc d'activités économiques de La Perche – Surgères – Vente d'un terrain

Sur proposition de **Monsieur Walter GARCIA**, Vice-Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'**unanimité**

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Dit que cette délibération annule et remplace la délibération n°2020-12-05 prise le 15 décembre 2020 par le conseil communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud,
- Autorise Monsieur le Président à signer un avant contrat de vente et/ou un contrat de vente avec Monsieur et Madame ALEIXANDRE, ou avec toute société de crédit-bail de leur choix, ou avec toute autre personne morale représentée par ces personnes, pour un terrain cadastré section ZR n°123 (10 203 m²), n°186 (13 859 m²) et n°22 pour partie (3 940 m²), soit un ensemble foncier d'une superficie d'environ 28 002 m², sis sur le Parc d'activités économiques de La Perche à Surgères, au prix de 16,00 € H.T. le m², soit 448 032,00 € H.T. et 476 894,26 € T.T.C. avec application de la T.V.A. sur marge selon le mode de calcul suivant :

Surface cessible	28 002 m ²
Prix d'achat ramené à la surface cessible	303 720,70 €
Prix de vente H.T.	448 032,00 €
Marge H.T.	144 311,30 €
T.V.A. sur marge	28 862,26 €
Marge T.T.C.	173 173,56 €
Prix de vente T.T.C.	476 894,26 €

- Dit qu'en fonction de l'évolution de la jurisprudence concernant l'application ou pas du régime de la T.V.A. sur marge pour cette vente de terrain à bâtir, et si ce régime vient à ne plus s'appliquer au moment de la réitération par acte authentique, il conviendra alors de réaliser cette vente au prix de 16,00 € H.T. le m², soit 448 032,00 € H.T. et 537 638,40 € T.T.C. Que le prix ainsi fixé est taxé sur la valeur ajoutée (T.V.A.) incluse au taux actuellement en vigueur. En cas de modification de ce taux, le prix sera majoré ou minoré en fonction de sa variation,
- Dit que si un avant contrat de vente est nécessaire il sera signé devant notaire, et qu'il déterminera notamment la date butoir pour la signature du contrat de vente du terrain après la levée des clauses suspensives,
- Dit que le contrat de vente sera signé devant notaire,
- Joint à la présente délibération l'estimation du service local des Domaines et le projet de division établi par un Géomètre-Expert,
- Dit que les formalités liées à la modification du parcellaire cadastral et la pose du bornage seront prises en charge par la Communauté de Communes,
- Dit qu'une fois le bornage réalisé, si la superficie totale du terrain à céder vient à être inférieure ou supérieure à la superficie totale indiquée ci-avant, il conviendra d'ajuster en conséquence le nouveau montant total en H.T. et en T.T.C. de la vente au moment de la signature de l'avant contrat et/ou du contrat de vente,
- Dit que l'ensemble des autres frais sera à la charge de l'acquéreur,
- Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président en charge du Développement Economique à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

AMÉNAGEMENT

2021-04-01 - Aménagement du parc d'activités économiques de La Combe - Surgères - Signature d'une convention avec GRDF pour la création du réseau d'alimentation en gaz du parc d'activités

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Autorise Monsieur le Président à signer avec Gaz Réseau Distribution France la convention de servitude sans indemnité portant sur la pose d'un réseau d'alimentation en gaz dans la parcelle communautaire cadastrée ZD n° 166 à Surgères,
- Dit que cette convention sera régularisée par acte authentique devant notaire aux frais de Gaz Réseau Distribution France,
- Autorise Monsieur le Président à signer le mandat annexé à la convention de servitude et à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2021-04-02 - Centrale photovoltaïque de La Combe - Surgères - Signature d'une convention avec Enedis pour le raccordement électrique de la centrale

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Autorise Monsieur le Président à signer avec Enedis la convention de servitude sans indemnité portant sur la pose d'une ligne HTA d'une longueur de 205 mètres environ dans la parcelle communautaire cadastrée ZD n° 165,
- Dit que cette convention sera régularisée par acte authentique devant notaire aux frais d'Enedis,
- Autorise Monsieur le Président à signer le mandat annexé à la convention de servitude et à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2021-05-04 - Droit de Préemption Urbain - Déclaration d'Intention d'Aliéner 21U0007

Sur proposition de **Monsieur Walter GARCIA**, Vice-Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Décide de renoncer à l'exercice de son droit de préemption urbain sur le bien d'une superficie totale de 23a 60ca, sis 1 rue du Fief Girard à AIGREFEUILLE D'AUNIS (17290), cadastré section AO n° 31,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif et technique de la présente délibération.

URBANISME

2021-04-09- Délégation aux communes membres de la Communauté de Communes Aunis Sud du Droit de Préemption Urbain excepté sur les zones économiques

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Décide de :
 - o Conserver le droit de préemption urbain sur les zones AU et U à vocation économiques dans le PLUi-H (secteurs à vocation d'activités économiques et commerciales, secteurs à vocation d'activités économiques mixtes, secteurs à vocation d'activités artisanales),
 - o Déléguer aux Communes le Droit de Préemption Urbain sur les zones non économiques c'est-à-dire sur les zones **AU** « A Urbaniser » et **U** « Urbaine » à vocation d'Habitat du PLUi-H soit les secteurs de mixités des fonctions renforcées, de mixité des fonctions sommaires, à vocation résidentielle prédominante et pour la commune de Surgères selon un périmètre restreint joint en annexe et en excluant les lotissements privés et publics existants et à venir.
- Dit que cette délibération sera adressée à un certain nombre d'organisme suivant l'article R.211-3 du Code de l'Urbanisme
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2021-04-10- Convention de mise en place d'un service unifié pour la gestion du Système d'Information Géographique – Avenant n°1

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Valide les termes et autorise le Président à signer l'avenant n°1 à la convention portant le volet financier du service unifié pour la gestion du Système d'Information Géographique,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2021-05-02- Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Surgères - Arrêt du projet de modification du règlement de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)

Sur proposition de **Monsieur Raymond DÉSILLE**, Vice-Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Arrête le projet de modification n°1 du règlement de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) de la commune de Surgères tel qu'annexé à la présente délibération et dont un exemplaire a été envoyé aux membres du conseil communautaire à l'appui de la convocation à la réunion de ce jour,
- Décide de soumettre le projet pour avis à la Commune de Surgères, à l'architecte des bâtiments de France et au Préfet de Région,
- Décide de soumettre le projet à l'autorité environnementale,
- Décide de soumettre le projet à enquête publique,
- Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président en charge de l'urbanisme et de la planification à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire,

La présente délibération fera l'objet d'un affichage d'un mois au siège de la Communauté de Communes Aunis Sud et en mairie de Surgères.

2021-06-07- Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Surgères - Arrêt du projet de modification des périmètres de 500 mètres des monuments historiques de Surgères - Création de 3 Périmètres Délimités des Abords (PDA)

Sur proposition de **Monsieur Raymond DESILLE**, Vice-Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Donne un avis favorable et arrête le projet de création de trois périmètres délimités des abords, proposés par l'architecte des bâtiments de France, dont un exemplaire a été envoyé aux membres du conseil communautaire à l'appui de la convocation à la réunion de ce jour,
- Décide de soumettre le projet pour avis à la Ville de Surgères, à l'UDAP et au préfet de Région,

- Décide de soumettre le projet à enquête publique,
- Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président en charge de l'urbanisme et de la planification à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire,

La présente délibération fera l'objet d'un affichage d'un mois au siège de la Communauté de Communes Aunis Sud et en mairie de Surgères.

HABITAT

2021-04-08- Agence Départementale d'Information pour le Logement (ADIL) – Renouvellement de la convention de partenariat – Année 2021

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Approuve la convention de partenariat entre la Communauté de Communes Aunis Sud et l'ADIL,
- Autorise le Président à signer la convention pour des permanences assurées par l'ADIL, dans le cadre de l'habitat,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

COMMUNICATION

2021-04-07 - Mise en place d'INTRAMUROS, application mobile d'information et d'alerte pour la Communauté de Communes Aunis Sud et ses communes membres

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Décide de mettre en place une application mobile d'information et d'alerte sur le territoire de la Communauté de Communes Aunis Sud et de retenir l'application INTRAMUROS,
- Acte que la Communauté de Communes Aunis Sud prendra à sa charge, la totalité des dépenses dont le coût annuel est estimé à 5 760 euros TTC,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2021-06-12 - Commission extracommunautaire Communication – Désignation d'un nouveau membre

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité**

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Décide d'élargir la commission extracommunautaire « communication » à 22 membres,